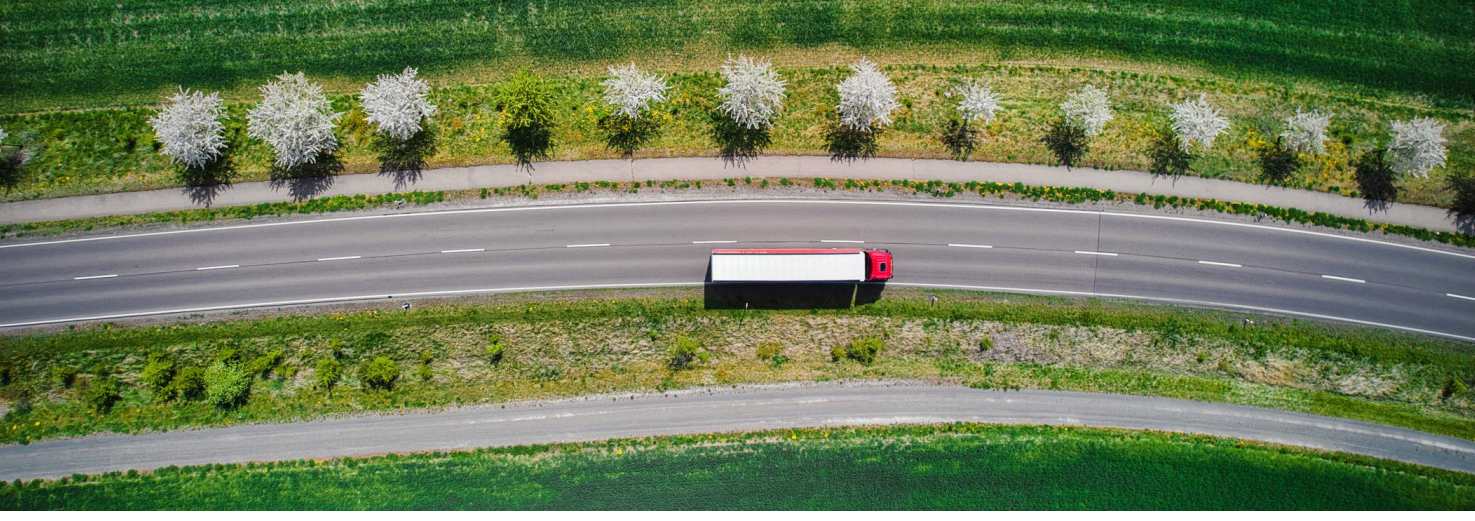


Nouvelles bonifications pour la mobilité électrique en France : Financez l'électrification de votre flotte



Ce qui change

Un nouvel arrêté vient renforcer la bonification des fiches CEE associées à la mobilité électrique. Cette bonification est valable pour tous les projets commandés **à partir du 1er juin 2026**.

Le gouvernement entend ici renforcer l'électrification des usages sur la partie transport de passagers et de marchandises.

Qui peut en bénéficier ?

Toutes les entreprises peuvent bénéficier de ces montants de primes pour des véhicules légers, des utilitaires ou des camions. Des critères d'éligibilité sont renforcés, notamment la provenance des véhicules, qui doivent être assemblés en Europe.

Ce dispositif peut notamment concerner :

01	Les gestionnaires de flottes	02	Les entreprises de transport et de logistique
03	Les entreprises qui électrifient leur flottes de véhicules de service ou de fonction	04	Les loueurs de véhicules

Fiches concernées

Fiche CEE	Projet concerné	Ce que la bonification peut apporter
TRA-EQ-114	véhicules légers et utilitaires électriques neufs	Une prime CEE renforcée pour améliorer l'équilibre économique du projet
TRA-EQ-129	Véhicules lourds électriques de transport de marchandises	Un soutien financier additionnel, avec des coefficients de bonification renforcés selon la catégorie de véhicule

TRA-EQ-114 — Véhicules légers et utilitaires électriques

Estimations indicatives sur la base d'une valorisation CEE de **7,5 €/MWhc**. Les montants finaux dépendent des caractéristiques précises du projet, de la fiche applicable et des conditions d'éligibilité.

Type de véhicule	Prime estimée*
VUL N1/N2 neuf < 1,55 t	Jusqu'à 2 600 €
VUL N1/N2 neuf > 1,55 t et < 2 t	Jusqu'à 5 600 €
VUL N1/N2 neuf > 2 t	Jusqu'à 9 000 €

TRA-EQ-129 — Véhicules lourds électriques

Estimations indicatives sur la base d'une valorisation CEE de **7,5 €/MWhc**. Les montants finaux dépendent des caractéristiques précises du projet, de la catégorie du véhicule et des conditions d'éligibilité.

Type de véhicule	Prime estimée*
N2 — Camion porteur > 3,5 t et < 4,25 t	Jusqu'à 12 000 €
N2 — Camion porteur ≥ 4,25 t et < 7,5 t	Jusqu'à 22 000 €
N2 — Camion porteur ≥ 7,5 t et ≤ 12 t	Jusqu'à 35 000 €
N3 — Camion porteur > 12 t et < 19 t	Jusqu'à 55 000 €
N3 — Camion porteur ≥ 19 t et < 26 t	Jusqu'à 68 000 €
N3 — Camion porteur ≥ 26 t et tracteur routier	Jusqu'à 100 000 €
N2 et N3 — Benne à ordures ménagères	Jusqu'à 82 000 €

*Le versement des primes est conditionné au respect des critères d'éligibilité définis par le dispositif.

Notre accompagnement

STX vous accompagne depuis l'identification des projets éligibles jusqu'au paiement des primes CEE. Nous sommes à vos côtés tout au long du projet :

01	Identifier les projets éligibles Nous analysons les caractéristiques de votre projet afin d'identifier s'il peut bénéficier du dispositif CEE.
02	Estimer la valeur potentielle Nous vous aidons à calculer le montant de prime attendu et l'impact de la bonification.
03	Gérer la complexité Nous vous accompagnons dans la collecte des documents, le respect des délais et les exigences réglementaires.
04	Payer les primes Nous gérons le paiement des primes CEE et garantissons leur montant.

Vous avez un projet de mobilité électrique ?

Contactez nos experts pour en discuter :

Anna Kosorukova
Anna.Kosorukova@stxgroup.com

Jeremie Descours-Vitali
Jeremie.Descours-Vitali@stxgroup.com

À propos de STX France

STX France accompagne les entreprises dans le financement de leurs projets d'efficacité énergétique notamment en produisant des certificats d'économie d'énergie.

Grâce à notre expertise du marché des CEE, nous aidons nos clients à identifier les projets éligibles, à sécuriser les démarches administratives et à transformer leurs économies d'énergie en valeur.

STX Group

10-12 Boulevard Marius Vivier Merle
(Tour Oxygène)
69003 Lyon
France

stxgroup.fr

